

Sur le devant de la Seine

N° 18

Le mot du Président

Travaux

- Démolition du moulin Lemoine à Châtillon-sur-Seine en vue de l'aménagement d'une zone d'expansion des crues
- Projet d'aménagements paysagers et pédagogiques des terrains Lemoine
- Remise à ciel ouvert du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine

Études

Deuxième phase de l'étude sur l'érosion et le ruissellement avec le BRGM

Actualité

2024 : une année au vert pour l'association EADC

Faune

Le Cuivré des marais

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laignes et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr

 EPAGE Sequana



Le mot du Président



Que d'eau, que d'eau, que d'eau... Les années se suivent et ne se ressemblent pas, certes un avantage pour l'environnement mais beaucoup de difficultés et de problématiques à gérer depuis le début de l'année avec une météo capricieuse et des événements pluvieux et orageux jusqu'à ce jour. Les débits de nos rivières sont aujourd'hui corrects mais qu'en sera-t-il des nappes phréatiques à l'automne ?

Changement climatique, réchauffement climatique, année bissextile avec treize lunes... je ne ferai pas d'analyse approfondie sur la situation, avec des impacts positifs et bien d'autres négatifs.

Nos chantiers avancent, à grands ou petits pas, mais ils avancent.

Le projet d'aménagement d'une Zone d'Expansion de Crue (ZEC) urbaine sur le site du moulin Lemoine est passé dans sa deuxième phase, ou presque, dans l'attente des fouilles archéologiques préventives et l'ouverture du marché de maîtrise d'œuvre des travaux.

Au hameau de Cosne, l'entreprise continue son travail. Quelques aménagements ou décisions complémentaires doivent encore être réglés pour optimiser ce gros chantier qui sera certainement à reproduire dans d'autres secteurs de nos périmètres d'intervention et pourra être une vitrine pour permettre à d'autres structures de mettre en place ces actions de limitation du ruissellement en cas de gros orages (nos voisins Hauts-Marnais ayant vécu ces épisodes dernièrement par exemple).

Mis en avant lors du dernier Salon de l'Agriculture à Paris, le projet EADC est rentré dans sa phase de mise en œuvre. L'association gérée par la Chambre d'Agriculture de Côte d'or en est d'ailleurs régulièrement récompensée et aidée pour avancer sur la contractualisation avec les exploitants agricoles du territoire.

Reconnue dans beaucoup de présentations et de discussions, notre petite équipe produit ses efforts dans l'intérêt général, il suffit d'être écouté, et ENTENDU, c'est peut être là notre plus grande difficulté aujourd'hui !

Vous pouvez compter sur l'ensemble des intervenants pour vous donner des réponses, alors n'hésitez pas.

Pour terminer, bon mois d'Août et à très bientôt.

Bien cordialement,

Philippe Vincent
Président de l'Epage Sequana
Maire de Vanvey

Deuxième phase de l'étude sur l'érosion et le ruissellement avec le BRGM

Les communes du contrat SEQUANA sont affectées depuis plusieurs décennies par des coulées de boues et d'inondations entraînant des dégâts parfois importants sur les infrastructures et les habitations.

Dans ce contexte, une étude pour établir une cartographie du risque ruissellement et coulée de boue en vue d'identifier les zones exposées a été menée au cours de l'année 2021. Cette mission a été confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).



L'étude a débuté par un premier travail permettant d'appréhender le contexte environnemental du territoire du Contrat Sequana et le recensement des phénomènes historiques de coulées de boue et ruissellement de 1983 à nos jours. De ce travail sont ressorti les éléments suivants :

Le territoire est principalement recouvert par des forêts présentes sur les plateaux et les flancs de vallées. Les cultures céréalières sont également importantes, localisées au niveau des plateaux et dans la vallée de Châtillon. Les vallées encaissées sont, quant à elles, principalement recouvertes de prairies.

Les villages sont majoritairement implantés en fond de vallée et de talweg ce qui les rend vulnérables aux phénomènes d'inondation par cours d'eau et par ruissellement. Sur les 136 communes du territoire du Contrat SEQUANA, 48 ont déjà fait l'objet d'au moins un arrêté Catastrophe Naturelle inondation ou coulée de boue.

Le 26 janvier dernier, la réunion de lancement de la deuxième phase de l'étude a eu lieu dans nos locaux. Il s'agit à présent d'établir une modélisation plus fine, à l'échelle de petits bassins versants, des phénomènes

d'érosion et de ruissellement pouvant survenir à la suite d'épisodes pluvieux, au moyen de l'outil WaterSed. L'objectif est de proposer l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce efficaces pour limiter les transferts de matière, par exemple grâce à



la disposition de haies ou de bandes enherbées à des endroits stratégiques. Ces transferts sont la résultante de nombreux facteurs : la pente, la pluviométrie, l'occupation des sols et la capacité d'infiltration de ceux-ci.

Le BRGM réalise actuellement la modélisation de l'aléa d'érosion/ruissellement d'un des secteurs qui avait été identifié comme prioritaire à l'issue du premier diagnostic. Cette modélisation a lieu sur les bassins versants des communes de Belan-sur-Ource, Obtrée, Mosson et Chaumont-le-Bois. En parallèle notre équipe a été formée à l'outil de modélisation (WaterSed). Nous effectuons actuellement la modélisation du bassin versant débouchant sur la commune d'Etalante suite à la coulée de boue qui avait impacté le cimetière en juillet 2018.

L'objectif de l'EPAGE Sequana est de couvrir petit à petit l'ensemble de son territoire pour proposer des aménagements efficaces.

Un travail de concertation avec tous les acteurs est à mener afin de recueillir les observations des personnes de terrain, et de s'assurer que le déploiement des aménagements proposés sera pertinent et acceptable.



Après plusieurs années de préfiguration, le projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC) », piloté par l'EPAGE Sequana, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le Parc National de forêts et l'EPTB Seine Grands Lacs, se concrétise avec la création d'une association en mai 2023, présidé par M. Vincent LAVIER, également président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

En 2024 la voilure de l'association prend forme. Elle est rejointe par la Métropole du Grand Paris qui lui accorde un budget de 10 millions d'euros pour financer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les zones d'expansion de crue du territoire de l'EPAGE Sequana, en Côte d'Or. Ceci a permis à l'association de contractualiser avec une vingtaine d'agriculteurs qui ont engagé 463 ha de SAU pour du maintien ou de la création de prairie.

Afin de l'aider à atteindre ses objectifs, l'association a candidaté à 2 appels à projets qu'elle a remporté et qui vont lui apporter des financements supplémentaires pour l'aider à se structurer davantage, tant sur le volet PSE et leur déploiement que sur le volet structuration de filières à bas niveau d'intrants.

Une évaluation du gain environnemental apporté par les PSE est notamment demandée par les financeurs de ces mesures. L'association a ainsi mandaté l'EPAGE Sequana pour construire cette évaluation. L'équipe « EADC » a alors été rejointe par Héléne Gelot, stagiaire qui sera ensuite en apprentissage à l'EPAGE, pour organiser / animer / co-construire avec les partenaires identifiés cette évaluation sur les différentes zones à enjeu eau sur les volets qualitatif, quantitatif et biologique.

Le 11 juin 2024 peut être considéré comme le point de départ de cette co-construction. L'EPAGE Sequana en effet organisé une journée technique sous forme d'ateliers qui a réuni plus d'une vingtaine de personnes représentant 12 structures différentes. Le but de cette journée était d'identifier sur chaque zone à enjeu eau (captages, zones humides, zones d'expansion de crues, zones soumises à l'aléa érosion/ruissellement) des outils et des méthodes pertinents pour évaluer le gain environnemental apporté par les PSE.

Cette journée fut riche en échange et a permis de mobiliser les partenaires du territoire autour de cette thématique.

Bonjour à tous,

Je me présente, je suis Héléne Gelot, stagiaire à l'EPAGE Sequana. Actuellement en première année de master "Sols, Eaux, Milieu et Environnement" à l'université de Bourgogne, je suis issue d'un bac économique et social, puis d'une licence "géographie et aménagement du territoire".

Native de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, c'est tout naturellement que j'ai cherché un stage dans ce secteur qui me tient à cœur. Après de nombreuses recherches, j'ai pu rencontrer l'équipe de l'EPAGE Sequana, qui a alors décidé de me faire confiance, tout d'abord durant un stage d'une durée de 4 mois et par la suite dans le cadre d'une alternance pour une durée d'un an.

Mon stage est porté sur l'évaluation du gain environnemental apporté par les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) déployés dans le cadre du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC). Il me permet de mieux comprendre et d'affiner mes connaissances dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, du monde rural et de l'environnement. Ainsi, les missions qui me sont confiées au sein de l'EPAGE Sequana, sont l'identification et la cartographie des réseaux de mesures existants (qualitatifs, quantitatifs, biologiques) ou encore la préfiguration du réseau de suivi du projet EADC.

En espérant vous rencontrer sur le territoire !

Héléne GELOT.



Ateliers du 11 juin 2024

Remise à ciel ouvert du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine, est soumis à des phénomènes récurrents d'érosion et de ruissellement des terres agricoles.

La pente du bassin versant et la nature du sol favorisent naturellement le ruissellement rapide des eaux. Ces phénomènes sont accentués par les aménagements qui ont été réalisés dans les années 50-60, à savoir :

- En tête de bassin, le remembrement du parcellaire agricole et la destruction des haies au profit de parcelles plus larges ;
- Dans le hameau de Cosne, un busage sous-dimensionné et rectiligne pour canaliser le linéaire de cours d'eau.



Ainsi, les orages impactant le bassin versant du ruisseau de Cosne sont dévastateurs et peuvent entraîner, comme ce fut le cas en 2018, des coulées boueuses, l'incision du lit du ruisseau et des dégâts sur les biens collectifs et privés du hameau de Cosne.

Avec l'appui de l'EPAGE Sequana, la commune de Quemigny-sur-Seine a depuis mené une première phase de réflexion globale sur le bassin versant afin de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement, avec notamment la cartographie de la sensibilité à l'érosion et au ruissellement du bassin versant, la remise en herbe sur 86 ha et la plantation de haies sur 1500 ml.

Pour aller plus loin, une étude a été menée par le bureau d'étude Artelia à la demande de l'EPAGE Sequana et a débouché sur l'acceptation par la commune d'un scénario d'ouverture du cours d'eau et de végétalisation de ses berges.



Projet subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de Côte d'Or, l'EPTB Seine Grands Lacs et la commune de Quemigny-sur-Seine.



Les travaux pour aboutir à ce scénario ont débuté le 19 septembre 2023. Après plusieurs mois d'arrêt, notamment induits par les conditions météorologiques, le chantier a récemment repris et suit son cours !

Désormais, il s'agit de :

- Stabiliser la partie amont détériorées par les pluies récentes intenses ;
- Remettre à ciel ouvert le cours d'eau en implantant des dalots au niveau des entrées de propriétés ;



- Aménager le cours d'eau longeant la route conformément aux normes départementales en vigueur.



Démolition du moulin Lemoine à Châtillon-sur-Seine en vue de l'aménagement d'une zone d'expansion des crues



Les Châtillonnais ont pu le remarquer : le moulin Lemoine a disparu !

A la suite d'une taille de la végétation nécessaire, la première phase des travaux de démolition des structures superficielles des bâtiments situés sur les terrains Lemoine s'est achevée fin mai. L'entreprise de travaux PENNEQUIN, sous la maîtrise d'œuvre de TAUW, va désormais laisser place à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) dont l'intervention prochaine consiste en la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive. Situé à proximité des Sources de la Douix, il y a fort à parier que quelques découvertes puissent être faites sur le site du projet ! L'entreprise travaux et le maître d'œuvre feront ensuite leur retour pour engager la seconde phase des travaux et pratiquer la purge des fondations et la dépollution des sols.

Ces différents travaux constituaient une étape préalable essentielle en vue de l'aménagement d'une Zone d'Expansion des Crues, ZEC, et pour revitaliser la Seine et la Douix en plein cœur de Châtillon-sur-Seine.

Les ambitions de ce projet sont nombreuses :

- rétablir une zone inondable pour écrêter les crues dès de faibles intensités et en préserver les bâtiments à enjeux tels que le centre de secours du SDIS ou des écoles ;
- restaurer les continuités écologiques et sédimentaires pour améliorer la biodiversité et rétablir une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- aménager un espace vert accessible à tous hors périodes de crues ;
- sensibiliser à la culture du risque inondation et à d'autres thématiques liées à l'eau et à l'environnement.



Les travaux se poursuivront donc avec le décaissement des terrains Lemoine, la réalisation d'aménagements de génie écologique ainsi que d'aménagements paysagers et pédagogiques de manière à répondre aux objectifs cités ci-dessus.

Par ailleurs, des étudiants de l'ENSA Paris-Est travaillent actuellement sur des propositions d'aménagements paysagers et pédagogiques des terrains Lemoine intégrant nos attentes tant sur le volet hydraulique que hydrobiologique. Ce travail est financé par l'EPTB Seine Grands Lacs.



Projet d'aménagements paysagers et pédagogiques des terrains Lemoine



Après la démolition des bâtiments du moulin Lemoine, le projet se poursuit avec la conception des prochains aménagements du site.

Le 27 juin dernier s'est ainsi tenue, dans l'enceinte de leur bâtiment universitaire de l'ENSA Paris-Est à Marne-la-Vallée, la restitution finale du travail d'un groupe de jeunes architectes ayant œuvré à la proposition d'aménagements paysagers et pédagogiques des terrains Lemoine pour la préparation de leur Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) d'architectes-urbanistes.

Leur mission consistait à étudier les différents enjeux de notre projet et de proposer un ou plusieurs scénarios d'aménagements sur les volets urbains et paysagers du site. La commande consistait à prendre en compte les dimensions environnementales et pédagogiques de cette zone qui est caractérisée par des temps d'assecs en période de basses eaux et des temps immergés en période de crues, rendant l'accessibilité du site fluctuant.



Les étudiants DSA ont parfaitement répondu aux attentes conjointes de l'EPAGE Sequana, de Seine Grands Lacs et de la commune de Châtillon-sur-Seine sur laquelle ce projet a lieu.

Au-delà même du site Lemoine et de son aménagement, les étudiants ont réalisé une étude prospective de territoire en interrogeant la place du lit majeur de la Seine dans la vie des châtilonnais. D'abord en exposant son histoire et les remblais qui ont façonnés son paysage. Mais aussi, en décryptant les usages et déplacements des châtilonnais permettant de proposer des aménagements au-delà du site commandité.

C'est un projet global pour « vivre avec la Seine » qui est élaboré à différentes échelles :

- A l'échelle du projet Lemoine par son accessibilité et son usage,
- A l'échelle du quartier, pouvoir relier le cœur de ville avec la balade de la Douix et le collège,



- A l'échelle de la Ville, identifier les entités urbaines autour de la Seine et les relier,
- A l'échelle de la communauté de communes en rétablissant une continuité et valorisant le patrimoine.

La réalisation de ces travaux s'inscrit dans un projet de territoire qui n'est plus uniquement tourné sur le risque inondation mais qui œuvre pour la reconquête du lit majeure de la Seine.

Ce travail a été entièrement financé par Seine Grands Lacs qui soutient également financièrement le projet Lemoine.

C'est dans les milieux humides ouverts et ensoleillés, (prairies humides surtout, mais aussi marais, bord des fossés et des cours d'eau, lisières de forêts humides) que vous pourrez croiser ce petit papillon de jour de 15-20 mm de long.

Le mâle et la femelle présentent des différences de couleur : si le dessous des ailes deux sexes est similaire (gris/bleu avec une bande orange), le dessus des ailes du mâle est d'un orange brillant très marqué alors que celui de la femelle présente des points noirs aux antérieures et une zone basale plus foncée aux postérieures.

Deux générations se succèdent : après avoir passé l'hiver sous forme de chenille avant de devenir chrysalide puis papillon, les adultes de la génération printanière pondent sur des feuilles d'Oseille sauvage (*Rumex sp.*, la plante hôte des chenilles) donnant naissance à la deuxième génération, estivale, au comportement colonisateur.



Le Cuivré des marais est inscrit sur la liste des insectes strictement protégés de l'annexe 2 de la Convention de Berne, sur la liste des insectes strictement protégés de l'annexe II et de l'annexe IV de la Directive Habitats du Conseil de l'Europe concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992.

En France le Cuivré des marais est inscrit sur la liste rouge des insectes de France métropolitaine (arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national).



L'adulte se nourrit de nectar de plantes des milieux humides (menthes, pulicaires...) autour de son site de ponte, mais peut s'en éloigner de plusieurs kilomètres et coloniser ainsi de nouveaux milieux.

Pratiques favorables 😊

- Préserver les zones humides,
- Maintenir les milieux ouverts (pâturage extensif...),
- Préserver la mosaïque paysagère agricole : diversité des cultures, haies...,
- Faucher tardivement les prairies et bords de routes (éviter les coupes rases). Conserver des bandes refuges,
- Ne pas fertiliser les prairies (favorise la diversité de la flore).

A éviter 😞

- Assèchement des zones humides, plantation de peupliers,
- Fragmentation des habitats (ex. par le réseau routier),
- Entretien des fossés au printemps : privilégier les travaux en automne ou hiver,
- Utilisation d'herbicides contre les Rumex. Leur prolifération est souvent liée au surpâturage. Privilégier une gestion extensive.

MENTIONS LÉGALES :

URL : www.contrat-sequana.fr

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : contact@syndicatsequana.fr

Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Pauline GERMANAUD/Dirk HILBERS/Jaap SCHELVIS/Mark ZEKHUIS

Date de parution : juillet 2024.